

pas mieux que d'y recevoir de nombreux retraitants. C'est pour cela que, sur les conseils du regretté Mgr Langevin, qui désirait vivement voir l'œuvre des retraites fermées s'établir dans le diocèse, ils ont construit si spacieusement et de d'une manière si confortable.

LA VERTU DIVINE DE LA COMMUNION

Dans l'affaiblissement général de la piété on ne peut concevoir de remède plus efficace pour guérir la langueur des âmes, que la pratique de la communion fréquente. C'est là le chemin le plus court, pour procurer le salut de chaque homme en particulier, aussi bien que celui de la société.

PIE X.

COMMUNION PENDANT LES QUARANTE-HEURES

DE LA *Semaine Religieuse* DE MONTRÉAL.

Ne faut-il pas, pour gagner l'indulgence des Quarante-Heures, communier dans l'église même de l'exposition ?

Nullement. On peut, en vue de cette indulgence plénière, faire la sainte communion en n'importe quelle église ou chapelle, ou à la maison, et non nécessairement devant le Saint-Sacrement exposé. C'est un principe général que, pour le gain des indulgences, on ne doit considérer comme absolument nécessaires que les conditions qui sont clairement exprimées dans l'acte de concession de cette indulgence. Or cette concession exige bien la *confession*, la *communion* et une *visite* au Saint-Sacrement exposé pendant laquelle on fait quelques *prières aux intentions du pape*. Mais elle n'exige pas que l'on communie dans l'église où se fait l'exposition. Par conséquent on est libre de communier où l'on veut, comme de se confesser où l'on veut et à qui l'on veut.

DING ! DANG ! DONG !

— Un marconigramme adressé à Mgr Dugas le 25 avril annonçait que S. G. Mgr l'Archevêque et ses deux compagnons de voyage, l'honorable Juge L.-A. Prud'homme et M. l'abbé J.-H. Prud'homme, devaient arriver à New York le lendemain.

— S. G. Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie, est passé à Saint-Boniface le 13 avril en route pour Ottawa.